

**DELIBERATION N° 2006/06-14 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
« LES BALADINS »**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'Association « Les Baladins » qui produit des artistes de chants, envisage de célébrer son dixième anniversaire par une manifestation comprenant trois soirées dont deux à Ludres, salle Jean Monnet.

Afin de contribuer à la promotion de cette Association, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €,
- d'inscrire cette somme au budget supplémentaire 2006.